

Association LYON-KABOUL-PHARMACIE (LYKAPHA)

Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques
8, avenue Rockefeller
69 373 Lyon cedex 08

Compte rendu du conseil d'administration N°2 du 26 février 2004 Laboratoire Agueissant 1, rue Alexandre Fleming 69007 Lyon Gerland

Il a été décidé de diffuser le compte rendu du conseil d'administration de LYKAPHA à tous les membres de l'association, tant que le site internet de l'ISPB consacré à l'Afghanistan ne sera pas fonctionnel.

1) Participants

- Etaient présents : Mesdames Marcel et Marsille
Messieurs Collombel, Debuysier, Jacques, Sadjad.

- Etaient excusé(e)s : Mesdames Marion et Mularoni
Monsieur Nageotte

- C. Collombel distribue un formulaire permettant à chaque membre du conseil d'indiquer son adresse, ses téléphones fixes et mobiles, son adresse électronique, son numéro de fax...
Angélique Mularoni est chargée de faire un tableau récapitulatif de ces informations.

2) Dépôt des statuts de LYKAPHA à la préfecture

- C. Collombel a effectué toutes les démarches et a réglé les frais d'inscription au journal officiel (38,29 euros)
- C. Collombel a informé toutes les autorités universitaires, hospitalières et professionnelles de la création de LYKAPHA
- D. Marcel informera le bureau des courriers du site Rockefeller afin que les courriers ne s'égarerent pas.

3) Budget de l'Association

3.1) Ouverture compte en banque

- E. Debuyser indique qu'il faut attendre le numéro d'inscription délivré par la Préfecture pour pouvoir ouvrir un compte.
 - Il faudra ensuite effectuer les démarches pour déposer les signatures autorisées.
- NB : C. Collombel a reçu le lendemain de la réunion le récipissé de déclaration de création de l'association par ma préfecture du Rhône (annexe 10)

3.2) Déduction fiscale

C. Collombel fait part des nouvelles dispositions permettant d'élargir l'assiette des déductions fiscales (annexe N°2)

3.3) Recherche de sponsors

- Un ami de C. Collombel (Alain Partouche) a effectué un don de 6000 euros à LYKAPHA
- Yvon Deschamp, adjoint chargé des finances à la Mairie de Lyon, a écrit qu'il avait bon espoir de faire inscrire une ligne budgétaire pour LYKAPHA en 2004 !
- C. Collombel a adressé un courrier à l'AFIDRAL, au LEEM, aux syndicats des pharmaciens d'officine ainsi qu'au Journal Le Moniteur (avec un article décrivant l'action de LYKAPHA)

3.4) Frais de fonctionnement

Etant donné que le trésorier n'a pas pu faire ouvrir le compte en banque, chacun conserve les justificatifs des dépenses qui seront remboursées par Eric Debuyser (timbres, papier photocopie, encre imprimante...)

4. Activités 2004

4.1) Cadrage des activités par F. Tissot en date du 26/01/04 (annexe N°3)

Ce courrier devrait permettre de « détendre l'atmosphère ». C. Collombel prendra contact avec Mr Grisoni et avec le Président E Tissot pour leur suggérer de prendre l'initiative d'organiser une réunion visant à programmer le déplacement des autorités universitaires et hospitalières à Kaboul.

4.2) Enseignement

4.2)1. Mission de Dominique Marcel du 20 janvier au 1^{er} février 2004

D. Marcel résume ses activités :

1) Poursuite de la coopération entre la faculté de Pharmacie de Kaboul et celle de Lyon :

- mise en place du programme des cours dispensés par les enseignants français entre avril et décembre 2004. Un tableau récapitulatif avec les dates est fourni en annexe 4.
- organisation du plateau technique de chimie analytique appliquée au contrôle du médicament

- mise en place du nouveau curriculum des études en liaison avec les autorités universitaires iraniennes

- sélection des enseignants afghans candidats à un stage d'étude en France

- mise en place des TP virtuels en pharmacologie.

2) Action visant à mettre en place une bonne prescription des examens biologiques et à leur exécution

- D Marcel décrit l'excellent travail réalisé par l'interne en Pharmacie François Xavier Babin, qui sera remplacé en avril 2004 par un interne en Pharmacie de Marseille (M Mathias).

3) Projet d'installation à Kaboul d'une structure industrielle de production de solutés injectables (Laboratoire Aghettant)

- D Marcel confirme l'attente pressante des autorités Afghanes

4) Recherche d'un financement pour le projet d'information, d'éducation, de communication sur les dangers de la consommation des faux médicaments.

- La fondation Pierre Fabre n'a pas soutenu cette action en 2004... Une aide sera peut être apportée en 2005.

L'ensemble du rapport de mission de D Marcel sera prochainement transféré sur le site internet de l'ISPB.

NB : Madame Marsille et Monsieur Sadjad se sentent très concernés par toutes ses activités et projets

- Madame Marsille pourrait partir en mission pour un mois pour aider à la restructuration des pharmacies hospitalières. Pour ce faire, elle prendra contact avec Alain Nageotte
- Monsieur Sadjad est disponible pour participer à la mise en place du laboratoire de chimie analytique et à la remise à niveau des laboratoires de biologie clinique. D. Marcel conseille à Mr Sadjad de reprendre contact avec Martin Bevalot (AMI).

4.3) Activités Hospitalières

4.3)1. Pharmacie hospitalière

En l'absence de A. Nageotte, il n'a pas été possible de connaître les actions programmées dans ce domaine pour 2004 : dates des missions, objectifs, noms des missionnaires etc... à suivre.

4.3)2. Biologie hospitalière

- L'excellent rapport de l'interne F.X. Babin a été distribué en séance par C. Collombel. Il sera prochainement disponible sur le site internet de l'ISPB

NB en attendant, les membres de LYKAPHA intéressés par le apport peuvent le demander à D. Marcel)

- D. Marcel indique qu'elle a trouvé un interne de Marseille pour succéder à F.X. Babin pour le semestre d'avril à novembre 2004 et qu'elle a une piste pour le semestre de novembre 2004 à avril 2005

4.3)3. Projet d'audit de qualité en biologie

Pour répondre au souhait de F.X. Babin C. Collombel a décidé le pharmacien général J.P. Yvert a effectué une mission d'audit type GBEA en juillet 2004 (annexe 5).

4.3)4. C. Collombel signale que l'association REMED a créé récemment un département de Biologie clinique confié à Mme North (ex directrice du CTS de Strasbourg)

4.4) Législation pharmaceutique

4.4)1. C. Collombel a participé à la réunion du 12/2/04 de l'AFSSAPS (Rosine Deniau) avec le ministère des affaires étrangères (Philippe Bouschamain) et avec le ministère de la santé (Vincent Houdry) afin de décider s'il fallait répondre favorablement à la demande du ministère de la Santé Afghan visant à poursuivre l'action engagée en octobre 2003 par C. Collombel et V. Houdry concernant l'adaptation pratique de la législation pharmaceutique proposé par MSH.

Il a été décidé de poursuivre cette action et une mission sera programmée en juillet 2004 pour :

- continuer à adapter au terrain les propositions formulées par MSH
- aider à la mise en place de la formation d'inspecteurs en pharmacie
- aider les pharmaciens afghans à créer et diffuser un bulletin officiel de liaison professionnel
- Participer à la politique de contrôle de la qualité des médicaments.

4.4)2. Mise en place du laboratoire de contrôle des médicaments au Ministère de la santé

- C. Collombel a fait parvenir à F. Tissot la liste des équipements nécessaires avec les prix.
- E. Debuysier relance ses collègues industriels pour obtenir des équipements industriels de seconde main.

4.5) Industrie pharmaceutique

4.5)1. Le point sur le site de production envisagée par Aguettant

Après échange de mails avec F. Tissot, E. Debuysier recherche les financements nécessaires.

C. Collombel lui conseille de prendre contact avec l'association REMED (Pierre Touré, Corinne Bruneton) qui envisage d'effectuer une mission à Kaboul pour expertiser l'ancien site HOECHST.

C. Collombel suggère également de demander conseil à Jean Louis Machuron

4.5)2. Le projet STAHL sur le traitement de la leishmaniose

D. Marcel doit faire parvenir à C. Collombel les documents qu'elle a reçus

5. Site internet de l'ISPB sur les relations avec Kaboul

- D. Marcel précise qu'il ne s'agit pas du site de LYKAPHA mais que LYKAPHA pourra l'utiliser pour publier les rapports des missions relevant de la Pharmacie (université et hôpitaux) et les CR de ses réunions.
- D. Marcel prend l'engagement que ce site sera opérationnel pour la prochaine réunion du CA de l'association.
- Il est décidé que ce site restera spécifiquement pharmaceutique et qu'il est inutile, voir inopportun, de l'étendre à d'autres activités professionnelles.

4) Projets 2005

D. Marcel fait part des demandes de subventions qu'elle a adressées à la région Rhône Alpes (annexe 6)

5) Divers

5.1) Relation avec REMED

C. Collombel a proposé une collaboration avec REMED (annexe 7)

5.2) Relation avec Biologie Sans Frontière (BSF)

BSF a procuré (via l'association de l'internat en pharmacie) une aide financière à François Xavier Babin (annexe 8)

5.3) Relation avec le centre de médecine humanitaire

C. Collombel propose une collaboration (annexe 9)

5.4)

C. Collombel fait part d'un courrier insolite et agressif qu'il a reçu concernant le Pr MOQADAR. Monsieur Sadjad va tacher d'arrondir les angles.

6. Prochaine réunion

Judi 29 avril à 16h30
Laboratoire Aguetant
1, rue Alexandre Fleming 69007 Lyon Gerland
Tél : 04 78 61 51 41

NB : Nos collègues Afghans, membres de l'association LYKAPHA sont cordialement invités à participer à cette réunion.

Madame Marsille et Monsieur Sadjad sont chargés de les informer.

Lyon le 4/03/2004

ANNEXE 1

Annexe 1

**ASSOCIATION LYON-KABOUL PHARMACIE
LY KA PHA
8 avenue Rockefeller - 69373 LYON CEDEX 08**

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

.....

.....

.....

.....

Adresse professionnelle :

.....

.....

.....

.....

☎ domicile :

☎ professionnel :

☎ mobile :

Fax :

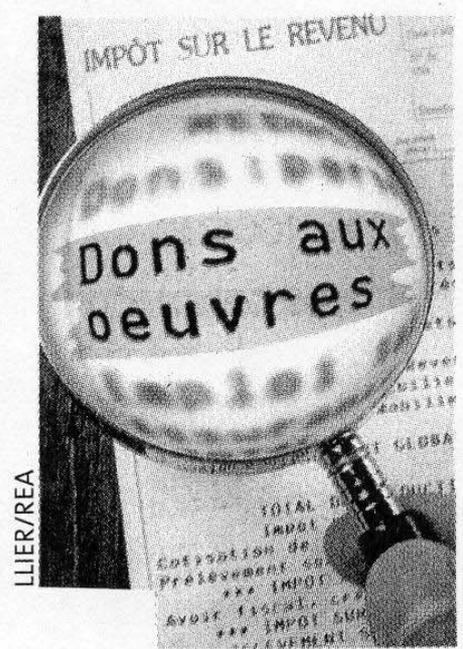
Courrier électronique :

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Dons aux associations : coup de pouce

2004

La réduction d'impôt pour les dons faits aux associations caritatives et humanitaires est portée à 66 %, dans la limite de 414 €, et 60 % au-delà dans la limite de 20 % du revenu imposable, pour les associations qui « *procèdent à la fourniture gratuite de repas, contribuent à favoriser les logements ou procèdent à la fourniture de soins à des personnes en difficulté* ». Pour tous les autres dons (œuvres reconnues d'utilité publique, fondations, organismes d'intérêt général, syndicats, partis politiques, associations culturelles...), la loi sur le mécénat d'août 2003 a fixé à 60 % la réduction d'impôt dans la limite de 20 % du revenu imposable. Si les versements dépassent ces 20 %, l'excédent est reporté sur les cinq années suivantes.



LLIER/REA

**La réduction
d'impôt faite
pour les dons
aux associa-
tions carita-
tives et hu-
manitaires
s'élargit.**

Pour favoriser l'augmentation du nombre des humanitaires dans le monde, la loi sur le volontariat de solidarité internationale devrait indemniser et assurer dans de meilleures conditions les volontaires de tous les âges, quelle que soit la durée de leurs missions.

EN PRÉSENTANT son projet devant le conseil des ministres, Pierre-André Wiltzer, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie, a rappelé les « énormes » besoins de solidarité dans le monde ainsi que « la générosité et le désir de venir en aide aux populations les plus démunies ou victimes de catastrophes » qui s'expriment dans la société française. Ces besoins et ces désirs nécessitent, selon lui, « un cadre juridique plus sûr ». A cet effet, la loi va renforcer le partenariat entre l'Etat et les associations humanitaires, de manière à accueillir un plus grand nombre de candidats au volontariat de solidarité internationale.

« Pour la première fois, affirme M. Wiltzer, une loi couvrira l'ensemble des formes de volontariat associatif international : dans tous les pays hors de l'Union européenne, quel que soit l'âge du volontaire, quelle que soit la durée de la mission et quel que soit le mode de financement de la mission. »

Même pour les missions de courte durée. La disposition relative au temps de la mission devrait permettre aux volontaires qui effectuent des missions de courte durée, notamment pour l'humanitaire d'urgence, de bénéficier des mêmes protections sociales que celles qui existent actuellement pour les missions dites de longue durée, c'est-à-dire d'au moins un an. S'agissant de l'âge, le futur texte devrait inciter des « préretraités ou des retraités à partir en mission ».

Actuellement, la majorité des volontaires sont âgés de 22 à 35 ans. Les 40 ans et plus ne représentent que 12 % de l'effectif.

Le projet fixe d'autre part l'indemnité minimale à 152 euros par mois, si le volontaire est logé et nourri. Une indemnité destinée à permettre au volontaire de « vivre décemment » et qui ne sera soumise ni à impôts ni à prélèvements sociaux.

L'article 5 de la loi impose aux associations de fournir à leurs volontaires une couverture sociale

complète, sans part de cotisation à assurer par les salariés.

Tel est déjà le cas, avec notamment le décret du 30 janvier 1995, signé Balladur, qui prescrit des conditions de vie décentes sur le terrain, assorties des assurances sociales, vieillesse, responsabilité civile et autres assurances rapatriement sanitaire et assurance décès.

La réglementation actuelle prévoit encore le versement d'indemnités de fin de missions, d'un viatique pour couvrir les frais de taxi vers l'aéroport, d'indemnités dites de terrain (entre 610 et 915 euros par mois), ainsi qu'un défraiement *per diem* pour rembourser les frais de vie.

Si, comme le dit le ministre de la Coopération, la philosophie de son projet est de permettre une « collaboration désintéressée entre une association et un volontaire majeur, une générosité spontanée se manifestant à laquelle il est important de répondre », il ne semble pas en mesure de chiffrer le budget d'une telle collaboration, qui reposera sur un cofinancement MAE (ministère des Affaires étrangères - associations).

Vingt-quatre d'entre elles ont participé à l'élaboration du texte.

Un trop long bail. A l'instar d'Arnaud Laurent, responsable des ressources humaines à Médecins sans Frontières (MSF), les associations ne peuvent que se féliciter d'un ensemble de mesures que les ONG les plus importantes appliquaient déjà spontanément. Maintenant, même les petites associations y seront astreintes, dans l'intérêt de tous les volontaires.

Même approbation à Médecins du Monde (MDM), dont la responsable administrative des volontaires, Zohra Clet, souligne que « la plupart des avancées de la loi faisaient l'objet d'accords contractuels internes dans l'association ». Arnaud Laurent exprime toutefois un regret sur la durée du statut de bénévole que l'actuelle version du texte fixe à six ans : « Un bail abusif, estime-t-il, car il reviendrait à maintenir des années les volontaires dans un statut qui, à mesure que le temps passe, devient davantage précarisant au retour. Le risque existe de ce fait d'une cohabitation délicate entre des volontaires au très long cours et des professionnels que les ONG décident de salarier. »

Une autre inquiétude des associations concerne les valeurs pla-

fonds des indemnités versées dans le cadre de la loi : elles risquent, passé un certain montant, d'être substituées aux salaires. Le projet de loi entraînerait alors un accroissement de la précarisation. Un effet pervers exactement opposé à la philosophie affichée du texte.

> CHRISTIAN DELAHAYE

Un projet de loi sur l'humanitaire international
Favoriser le volontariat
12/1/04 ON

BSF **Etat des frais engagés et valorisation des contributions volontaires en nature**
Période du 1.10.2003 au 31.12.2004

Concerne : NOM.....PRENOM.....Fonctions à BSF.....

Date	Objet de la mission	Temps consacré	FRAIS ENGAGES						Observations
			Trajet	Nbre km	Péage ¹	SNCF/RATP ¹	Autres frais ²	TOTAL ³	
			de	à					
			de	à					
			de	à					
			de	à					
			de	à					
			de	à					
			de	à					
			de	à					
			de	à					
			de	à					
			de	à					
			de	à					
Total des heures consacrées x par prix horaire retenu			Total km x par IK						
SOIT UNE VALORISATION DE			MONTANTS ARRONDIS						



1. Joindre les justificatifs 2. Préciser leur nature et les justifier 3. Seuls les frais engagés feront l'objet d'un reçu fiscal.

Le soussigné certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les laisser à l'association en tant que don.

Le Signature :

Anneke

ANNEXE 4**Enseignements proposés par la Faculté de Pharmacie de LYON à la Faculté de Pharmacie de KABOUL-Pour l'année 2004**

Spécialité	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre (Ramadan : 14 octobre au	Novembre 16 novembre)	Décembre
Contrôle du Médicament (chimie analytique) et installation du plateau	17 avril au 1 ^{er} mai K Gaudin	15 au 30 G. Ronco		3 au 17 K Gaudin				20 novembre au 5 décembre H Pinatel	
Galénique				29 au 13 T Vandamme					
Biochimie Clinique Et Nutrition							9 au 23 MP Vasson		
Chimie Thérapeutique		1 ^{er} au 15 Jf Stambach				11 au 26 R. Barret 25 septembre au 10 octobre C. Cave			
Microbiologie Virologie			29 mai au 8 juin J. Freney 5 au 15 juin F. Morfin						
Pharmacologie Thérapeutique									4 au 19 JM Peyrin
Toxicologie						28 août au 12 septembre B. Fouillet J. Guitton (1 personne pour les cours et 1 pour le plateau technique)			
Pharmacologie Générale			19 juin au 3 juillet C. Bobin						

Pharmacognosie - Pharmacie Clinique - Santé Publique : en attente des réponses des enseignants français

Lyon, le 2 mars 2004

ANNEXE 5

Exposé simplifié du domaine de compétences et des principales activités

du

Professeur J.P. YVERT
Pharmacien Chimiste
Professeur agrégé du Val de Grâce

ETAT CIVIL

Nom : YVERT

Jean-Pierre, Eugène.

Né le : 03 novembre 1943

à : Romorantin (Loir et Cher)

Nationalité : Française

Marié 2 enfants

TITRES

Pharmacien (Lyon 1967).

Interne suppléant des hospices civils de Lyon.

Doctorat d'état.

Professeur agrégé (Biochimie-Toxicologie).

DES de biologie médicale.

Licence de chimie minérale.

Licence de chimie organique.

Maîtrise de Biologie humaine.

CES de Pathologie médicale.

Attestation d'études et de manipulation des radioisotopes appliqués à la médecine.

Attestation d'études et de manipulation des radioisotopes appliqués à la pharmacie.

EMPLOIS SUCCESSIFS

Laboratoire de Biochimie et toxicologie hôpital Desgenettes Lyon adjoint (19667-1969).

Laboratoire de Biochimie et toxicologie hôpital F Picaud Buhl RFA adjoint (1970-1973).

Laboratoire de Biochimie et toxicologie hôpital Val de Grâce Paris adjoint (1973-1976).

Laboratoire de Biochimie et toxicologie hôpital Bégin Saint-Mandé adjoint (1977-1984).

Ecole d'application du SSA Chaire de Biochimie toxicologie et expertises Paris 1980-1987)

Laboratoire de Biochimie et toxicologie hôpital Bégin Saint-Mandé chef de service (1984-1998).

Pharmacie hospitalière Bégin Saint-Mandé chef de service (1984-1998).

Adjoint et conseiller du directeur du SSA en région terre Sud-Est Lyon (1998-2000).

Adjoint et conseiller du directeur du SSA en région terre Ile de France Paris (2000- 2003).

FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT

Ecole d'application du SSA Chaire de Biochimie toxicologie et expertises : 5^e année universitaire des études pharmaceutiques.

Stages hospitaliers (Laboratoires de biologie médicale et pharmacie hospitalière) année hospitalo-universitaire des études pharmaceutiques.

DES de biologie médicale Service validant pour : Biochimie clinique, toxicologie clinique, pharmacie hospitalière, radiopharmaceutiques.

Université de technologie de Compiègne : Master européen de biotechnologie.

Faculté de pharmacie de Nantes : Master européen de biotechnologie.

Chargé de la préparation aux concours de spécialités (biologie médicale, spécialités pharmaceutiques, pharmacie hospitalière)

Chargé de la préparation aux concours d'agrégation(biochimie-toxicologie).

Ecole d'infirmières.

Formation continue nationale (cadres et techniciens de laboratoire).

Formation continue régionale (cadres et techniciens de laboratoire).

COMMISSION ET GROUPES DE TRAVAIL

Ministère de la défense

- Convention du service de santé des armées.
- Pilote du groupe « la mission du service de santé ».
- Commission consultative équipement en matériels de stérilisation.
- Commission consultative et d'appréciation des matériels de laboratoire.

Ministère de l'Economie et des finances

- Commission centrale des marchés (CCM) Groupe permanent d'étude des matériels (GPEM). Section soins de laboratoire (président)

Ministère de la santé de la famille et des personnes handicapées

- Comité économiques de produits de santé (CEPS). Chargé des produits de contrastes (radiologie, scanner, échographie IRM...) et des médicaments antalgiques.

Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

- Commission consultative d'enregistrement des réactifs (CCER) expert titulaire.
- Groupe de travail : immunoanalyse, trisomie 21, automatisation et robotisation, marqueurs tumoraux.
- Expert réactovigilance.
- Commission Visa contrôle publicité. Chargé des autotest.

ANVAR

- Expert.

MISSION D'AUDIT

Aspect théorique

Rédaction des référentiels d'auto évaluation et d'audit relatifs à la :

- Maîtrise des risques liés à l'usage des médicaments - pharmacovigilance.
- Maîtrise des risques liés à l'usage des dispositifs médicaux stériles - la matériovigilance.
- Maîtrise des risques liés à la stérilisations des dispositifs médicaux.
- Maîtrise des à la désinfection stérilisations dispositifs médicaux non stérilisables.
- Qualité de soins des cabinets médicaux (3 tomes)

Aspect pratique

- 6 missions d'audit d'établissements hospitaliers.
- 1 mission d'audit de centre de recherche médicale.
- 61 missions d'audit au sein de services médicaux ou vétérinaires.

TRAVAUX ET PUBLICATIONS

229 publications (1/3 internationales) dans les domaines suivants :

- biochimie,
- immunanalyse,
- robotisation,
- économie de santé,
- toxicologie,
- automatisation,
- management,
- système qualité.

26 expertises (automates de biochimie et d'immunoanalyse, systèmes expert de validation assistée par ordinateur).

5 contrats de recherche médicale (rhéologie sanguine)

4 référentiels de sécurité sanitaire en milieu hospitalier.

3 référentiels de sécurité sanitaire en cabinet médical.

- Conformité des conditions de travail
- Technique médicale
- Qualité de soins

2 mémoires (INSTN Saclay).

1 thèse.

SOCIETES SCIENTIFIQUES

- Société française de biologie clinique (SFBC)
- Commission de radioanalyse et techniques associées (CORATA), membre du bureau et du Conseil d'administration, trésorier et responsable de la formation nationale et régionale.
- International fédération of clinical chemistry (IFCC)
- European ligand assay society (ELAS).

DOMAINE DE COMPETENCE

Mon domaine de compétence est à la fois technique et administratif.

Au plan technique

Il s'étend principalement dans les secteurs suivants :

➤ Technique analytique

Mes connaissances portent notamment en biochimie, toxicologie et immunoanalyse (marqueurs isotopiques ou non). Elles s'expriment en termes de concepts:

- d'appareillages. Elle porte notamment sur la nature des signaux, le traitement des spécimens, des milieux réactionnels, des informations, des alarmes et sur l'expression des résultats,
- d'automatisation, de robotisation et d'informatisation des analyseurs et des plate-formes techniques.

L'évaluation des performances des appareillages au regard de la réglementation, des exigences minimales nationales ou européennes et des contraintes de sécurité sanitaires en constitue la composante pratique.

➤ Equiper ses structures médicales

Mon expérience est à la fois théorique et pratique. Elle concerne les équipements les plus variés des structures hospitalières, des laboratoires d'analyses médicales publics ou privés, des cabinets médicaux ou des cabinets dentaires. Elle porte sur les matériels lourds (automates...) ou des équipements plus légers comme les dispositifs médicaux stériles à usages uniques.

Au plan conceptuel, ma compétence participe à l'élaboration de la politique de soin dans les services médicaux et les structures de santé. En fonction du projet d'établissement, des ressources disponibles (humaines, locatives...), du contexte économique, des évolutions possibles du marché en fonction des progrès médicaux, elle contribue dans le respect de la réglementation à la définition de critères de choix d'équipement.

Ces nécessités m'ont amenées à rédiger, dans le cadre des marchés publics, des états descriptifs, pour les automates de biochimie, d'immunoanalyse et d'hématologie, validés par la CCM (commission centrale des marchés).

Au plan pratique, nous avons développé un guide d'évaluation économique fixant, pour un contexte donné (site, projet de service...), les critères de rentabilité des matériels et coffrets réactifs sélectionnés.

Tous ces éléments contribuent, dans le respect des impératifs économiques et des exigences de qualité, à la cohérence des équipements et participent à la mise en place d'une maintenance adaptée prenant en compte les éléments sensibles des appareillages.

➤ Démarche qualité. Qualité de soins aux patients

Dans ce secteur mon expérience est conceptuelle (rédactions de référentiels) et pratique. Elle comprend la mise en places, dans les services concernés, de systèmes qualité et la réalisation, sur le terrain, d'auto évaluation et d'audits spécifiques.

Elle s'exerce plus particulièrement en terme de conformité, de fonctionnalité, de performance et de maîtrise des risques liés aux activités de soins. Elle porte notamment au regard des dispositions réglementaires nationales et des exigences européennes, sur des activités telles que :

- stérilisation des dispositifs médicaux (bonnes pratiques de stérilisation),
- fabrication de médicaments (bonnes pratiques de fabrication),
- préparations magistrales ou hospitalières (bonnes pratiques de fabrication),
- exécution des analyses médicales (guide de bonne exécution des analyses, normes ISO 15189).

Elle inclut les vigilances appliquées aux principales activités (pharmacovigilance, matériovigilance, réactovigilance...).

Au plan administratif

Ma compétence repose sur des activités de contrôle et d'inspection portant sur l'usage des matériels et articles non consommables ainsi que sur les médicaments et articles pharmaceutiques consommables.

Mon expérience porte, en particulier, sur la bonne application de la réglementation en matière :

- de gestion et suivi des matériels (surveillance de la fonctionnalité et des performances),
- d'utilisation des matériels (respect des procédures, destination...),
- de conditions de stockage,
- de respect de la réglementation sur les médicaments stupéfiants et les substances vénéneuses,
- de formation des personnels.

L'ensemble de ces activités requiert une bonne connaissance des textes réglementaire.

Au total, mes connaissances théoriques et pratiques des matériels, des critères de choix, des procédures d'acquisition et des exigences de qualité de soins, m'ont permis d'être reconnu comme expert en matière d'équipement et de ravitaillement.

Dans mes fonctions de conseillers auprès des directeurs régionaux du service de santé j'ai participé à l'équipement de toutes les formations placées sous notre autorité soit plus de 120 établissements (hôpitaux, centre de recherche, service médicaux et cabinets dentaires).

ANNEXE 6

A la place de 2 semaines, tu écris 2 MOIS

Attention nouvelle adresse e-mail:

dominique.marcel-chatelain@adm.univ-lyon1.fr

Mme Dominique Marcel-CHATELAIN
Département de pharmacologie
Faculté de Pharmacie
8 av Rockefeller
69373 LYON CEDEX 08
Tél: +33 4 78 77 75 67
Fax: +33 4 78 77 75 68

-----Message d'origine-----

De : Marcel-chatelain Dominique

Envoyé : mardi 24 février 2004 19:05

À : FTissot

Cc : FMorestin; CCollombel (Christian.Collombel@rockefeller.univ-lyon1.fr); ISPBDirecteur

Objet : la région RA

Frédéric,

Pour info, concernant ton budget 2005 :

j'ai déposé à la région 2 dossiers de demande de financement pour la coopération Lyon/Kaboul dont voici la synthèse

- un dossier de mobilité d'enseignant
accueil pour 6 mois : Wardak (biologie clinique), Faïzi (contrôle du médicament versant chimie analytique), Naïmi (contrôle du médicament versant microbiologie)
accueil pour 2 semaines : Payenda (pharmacologie), Saïfi (biochimie), Sediqi (pharmacognosie)
envoi de 7 enseignants de différentes spécialités

selon les forfaits de la région , cela représente une demande de 26 110 euros

- un dossier afin de compléter le plateau technique de contrôle du médicament de la fac (versant chimie analytique en 2004 ; et versant microbiologie en 2005)
coût global : 118 600 euros
fonctionnement 48 600 ; et équipement 70 000
selon la procédure, un co-financement est obligatoire donc la moitié est demandé à la région (59 300) et l'autre au MAE (59 300)

Réponse de la région, cet été.....

Je te remercie d' informer le Pr Baboury de ces demandes de mobilité, cela ne correspond pas exactement à ses souhaits ; pour venir 4 ans pour faire un PhD, il fallait un projet de recherche rédigé.....

Amicalement
Dominique

Attention nouvelle adresse e-mail:

dominique.marcel-chatelain@adm.univ-lyon1.fr



RESEAU MEDICAMENTS & DEVELOPPEMENT

Bulletin d'adhésion

Je souhaite adhérer à ReMeD.

Cotisation normale :	38 €
OSI (ou ONG) :	76 €
Entreprises :	230 €
Etudiants :	8 €
Ressortissants PED :	8 €

A régler à l'ordre de REMED.

Je souhaite recevoir des informations ou des publications sur :

.....
.....

Nom, prénom

Fonction, profession

Adresse courrier

.....

Adresse organisme (si différente)

.....

Tel, fax, email

.....

.....

Les partenaires

Au Nord et au Sud

Ministère français des Affaires Etrangères,
Responsables de Ministères de la Santé,
des hôpitaux, des secteurs
pharmaceutiques publics et privés,
AFSSAPS,
Universités, Hôpitaux,
Laboratoires de contrôle de qualité,
OMS, Union Européenne,
Ordres des pharmaciens,
Syndicats, Associations,
Organismes de solidarité internationale :
ACODESS, AFVP, CIDR, HAI, MSF, OTECI,
WEMOS
etc.



RESEAU MEDICAMENTS & DEVELOPPEMENT

35, rue Daviel - 75013 Paris
Tél. (33) 1 53 80 20 20 - Fax : (33) 1 53 80 20 21
E-mail : remed@remed.org

Revue 2004

pièce annex 7



RESEAU MEDICAMENTS & DEVELOPPEMENT

Association loi 1901, depuis 1993

Un réseau international

Un carrefour
d'échanges
autour des
problèmes
liés au
médicament
dans les PED

35, rue Daviel - 75013 Paris

Tél. (33) 1 53 80 20 20 - Fax : (33) 1 53 80 20 21

E-mail : remed@remed.org

un réseau, un objectif



RESEAU MEDICAMENTS & DEVELOPPEMENT

Un objectif : contribuer à améliorer la disponibilité, l'accessibilité, la qualité, le bon usage du médicament, notamment en Afrique.

Un réseau international de professionnels d'Europe et des Pays en Développement (PED), pharmaciens, médecins, gestionnaires, économistes, sociologues, etc.

Une association loi 1901, comptant plus de 1 600 membres (et correspondants) dans 65 pays des 5 continents.

les actions

Des groupes de travail pour préparer l'action

- approvisionnement,
- bon usage du médicament,
- dons de médicaments,
- financement des médicaments,
- lutte contre le marché illicite.
- médicaments des maladies négligées,
- pharmacopée traditionnelle,
- qualité des médicaments,
- transfert de technologie.

Des séminaires, des formations

Quelques exemples :

- Séminaire annuel de formation, Paris 3^{ème} semaine de juillet.
- Rencontre annuelle franco-africaine, dans le cadre des JPIP, Paris, 1 journée en novembre.
- Participation à divers enseignements (DU, DESS...),
- Accueil des étudiants, de journalistes, etc..
- Mise à disposition du fonds documentaire sur le médicament dans les pays en développement.

les publications

Le site web :

<http://www.remed.org>

"REMED" le bulletin du réseau

Quelques exemples de thèmes traités :

- l'usage rationnel des médicaments,
- La vaccination, succès et interrogations,
- Les appels d'offres,
- La qualité des médicaments,
- Les génériques,
- Les médicaments essentiels,
- Les antirétroviraux.

Etudes, guides, comptes-rendu de séminaires

Publications

- Guide de l'étudiant étranger : Etudes pharmaceutiques en France 2002.
- Dons de médicaments : des principes pour une action efficace, 2002,
- Des médicaments à problèmes 2000, 20€
- Guide méthodologique de " suivi et évaluation des systèmes de financement des services de santé ", 1997, 140p., 15,25€.
- Le secteur pharmaceutique privé commercial en Afrique, 1996, 350 p.
- Les échanges de médicaments entre pays européens et pays en développement : efficacité des systèmes de régulation, problèmes et perspectives, 1996, 70p.
- Vademecum de l'acheteur de médicaments des consommables médicaux essentiels, 1995.
- Enquête " qualité des médicaments sur le marché Africain ", 1995.



L'action de BSF s'inscrit dans le principe de l'Initiative de Bamako, seul moyen, actuellement, de pérenniser une action et de permettre son appropriation par la communauté bénéficiaire.

L'Initiative de Bamako : un principe de fonctionnement

En 1978, la conférence d'Alma Ata est l'occasion de créer une véritable stratégie de soins de santé primaires regroupant divers composants tels l'éducation pour la santé, la santé materno - infantile, la lutte contre les grandes endémies locales... , les acteurs principaux étant la communauté locale, les gouvernements, la solidarité internationale.

En 1987, la situation sanitaire se dégradant de plus en plus, une réunion a lieu à Bamako pour trouver le moyen de renforcer les structures de santé. Elle deviendra l' "Initiative de Bamako".

Les conclusions débouchent sur la mise en place d'un système de gestion décentralisé au niveau des collectivités locales (aires de santé) avec recouvrement des coûts des actes médicaux et des médicaments.

Dans les "aires de santé" un comité de gestion supervise tout le système de santé local et s'occupe des liens avec l'autorité du district qui rassemble plusieurs aires de santé, et les éventuels partenaires (coopérations, ONG).

Les districts et les "aires de santé" doivent être autonomes financièrement et dans leurs décisions. Ainsi, les décisions sont prises par les bénéficiaires eux-mêmes, garantissant leur justification et leur suivi. L'auto - financement sera obtenu par les bénéfices perçus sur la vente des Médicaments Essentiels Génériques.

Ce système de gestion et de responsabilisation locale a fait la preuve de son efficacité dans plusieurs aires de santé.

Selon ce principe, BSF propose un recouvrement du coût des analyses pour assurer le fonctionnement et la pérennité des laboratoires.

BSF est représentée à Lyon et à Marseille

Site web : www.bsf.asso.fr

Téléphone : 06 60 50 18 36

email : courrier@bsf.asso.fr

Inscription sur la liste de diffusion : envoyez un mail à bsfliste-subscribe@yahoo-groupes.fr
N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées lors de la confirmation d'inscription.

Siège social : BSF s/c SIBL : 31, rue Mazenod – 69003 LYON



Association sans but lucratif créée en 1991
pour le développement
par l'amélioration de la santé
grâce à la biologie médicale.

*1264
annuel f*

Biologie Sans Frontières

Pour le développement ...



La santé : un moteur pour le développement

La santé est la condition première à tout projet de développement à long terme.

Il faut des hommes et des femmes valides pour subvenir aux besoins familiaux, produire et pérenniser des projets. Comment, en effet, mettre en place des projets durables lorsque la vie est trop brève, la survie aléatoire ?

La Biologie Médicale, pour un diagnostic fiable !

La Biologie n'est pas un luxe, c'est un outil qui conditionne durablement la qualité des soins.

Le clinicien a en permanence besoin des données biologiques pour vérifier ses diagnostics et suivre l'évolution de ses patients.

Confirmation biologique d'un diagnostic = traitement ciblé = soins plus efficaces et à moindre coût.

Dépassons les frontières de l'urgence !

Le développement exige long terme et responsabilisation :

Les interventions ponctuelles - quelque soient leurs qualités et leurs nécessités - ne peuvent répondre aux problèmes à long terme.

Les responsables locaux doivent parvenir à assumer totalement : techniques, indications, gestions, avenir et évolutions.

Nous devons assurer le parrainage de nos interventions mais, l'impulsion étant donnée, la formation dispensée, le laboratoire doit devenir la chose et la responsabilité de ceux qui l'ont reçue.



Développer pour ne plus assister

CESH

Centre Européen de **Santé Humanitaire**
Université Claude Bernard Lyon 1 - 50, avenue Tony Garnier - 69366 Lyon cedex 07
Tél.: 33 (0)4 37 28 74 57 – 33 (0)4 37 28 74 59 - Fax: 33 (0)4 37 28 74 58
E mail cesh@univ-lyon1.fr - Site Internet: <http://cesh.univ-lyon1.fr>

Préparation pragmatique à l'intervention humanitaire

☞ Qui sommes-nous?

- Le **CESH** est un centre de formation et de recherche dans le domaine de la *Santé Humanitaire*. Il a été créé en 2000 à l'initiative de *Charles Mérieux*.
- Dans ses activités le **CESH** est neutre: il est une tribune où tous les acteurs de l'humanitaire peuvent s'exprimer et où toutes les idées sont évoquées.

Qui était Charles Mérieux?

- Le docteur Charles Mérieux a dirigé l'Institut Mérieux, où il a jeté les bases de la production industrielle de vaccins.
- Pionnier de la médecine humanitaire, il a privilégié les actions en faveur des pays en voie de développement.
- Pendant l'épidémie de méningite africaine au Brésil, la Fondation et l'Institut Mérieux réussissent en 9 mois à vacciner 90 millions de Brésiliens et à enrayer l'épidémie.

Qu'est-ce que la Santé Humanitaire

La Santé Humanitaire est l'ensemble des actions permettant d'alléger les souffrances des populations

- en situation de crise et en situation de précarité
- sans aucune discrimination, avec désintéressement et dans le respect de la dignité des victimes.

Notre mission

- La mission du **CESH** est d'améliorer les compétences des acteurs humanitaires et de rendre plus efficaces les actions menées sur le terrain.

Statut et Organisation

- Le **CESH** est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) constitué par neuf partenaires institutionnels: les universités:

- Lyon 1
- Aix-Marseille II
- Montpellier 1

les hôpitaux:

- Hospices Civils de Lyon (HCL)
- Assistance Publique Hôpitaux de Marseille (APHM)
- Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Montpellier

et:

- Service de Santé des Armées (SSA)
- Fondation Mérieux
- Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon.

- Le **CESH** a son siège central à Lyon et deux sites à Marseille et à Montpellier.

🔄 Que faisons-nous?

Formation

Les organisations humanitaires ont besoin d'un personnel qualifié, compétent et bien préparé pour s'adapter aux réalités du terrain. Le **CESH** propose des formations courtes, pragmatiques, performantes, adressées à tous ceux qui désirent intervenir dans des actions humanitaires.

- 🔄 Le Diplôme Inter Universitaire (DIU) de Santé Humanitaire: une préparation opérationnelle à l'intervention humanitaire.

Le DIU de Santé Humanitaire est structuré en 3 modules pour un total de 120 heures. Il est proposé en 3 formules et 3 lieux différents:

- Lyon - 3 semaines en continu
- Marseille - 3 semaines séparées
- Montpellier - 6 périodes

- 🔄 Les modules de formation continue:

- **Gynécologie obstétrique humanitaire**
Durée 5 jours
Formation organisée en partenariat avec Gynécologues Sans Frontières (GSF)
- **Humanitaire et Action civilo-militaire**
Durée 5 jours
Formation organisée en partenariat avec le Service de Santé des Armées
- **Les actions de Coopération Internationale**
Durée 2 jours
- **Anesthésie réanimation en situation de crise**
Durée 4 jours
Formation organisée en partenariat avec l'Université Claude Bernard Lyon 1
- **Contexte juridique des interventions humanitaires**
Durée 5 jours
Formation organisée en partenariat avec l'Université Aix-Marseille, Faculté de droit
- **Information, Communication et pédagogie: des outils pour les humanitaires**
Durée 5 jours
- **Initiation à l'Action humanitaire**
Durée 3 jours

Les intervenants

- * Les intervenants aux formations du **CESH** proviennent des:
 - universités de Lyon, Marseille et Montpellier
 - organisations humanitaires internationales (Comité International de la Croix Rouge, Haut Commissariat aux Réfugiés, Organisation Mondiale de la Santé, Service de Santé des Armées)

- organisations non gouvernementales (Médecins Sans Frontières, Médecins Du Monde, Action Contre la Faim, Urgence Réhabilitation Développement)
- La diversité des intervenants permet aux participants de s'imprégner des différents courants de pensée qui coexistent dans le monde de l'humanitaire et de favoriser la coopération entre les différents acteurs.

Méthodes pédagogiques

- enseignement pluridisciplinaire
- pédagogie appliquée participative
- techniques interactives: études de cas, technique de résolution de problèmes, jeux de rôle...

Recherche

- Le département de Recherche du **CESH** accueille des chercheurs et doctorants impliqués dans le développement d'outils d'aide à la décision et de méthodes d'analyse et de diagnostic adaptés aux actions humanitaires.
- Le **CESH** est particulièrement impliqué dans le développement d'outils de prédiction et d'analyse des crises. Il développe de manière complémentaire une recherche dans les domaines de la formation (e-learning).

Pour toute information, visitez notre site Web

<http://cesh.univ-lyon1.fr>

Ou n'hésitez pas à nous contacter:

CESH

Centre Européen de **Santé Humanitaire**

Université Claude Bernard Lyon 1 - 50, avenue Tony Garnier - 69366 Lyon cedex 07

Tél.: 33 (0)4 37 28 74 57 – 33 (0)4 37 28 74 59 - Fax: 33 (0)4 37 28 74 58

E mail cesh@univ-lyon1.fr



Annexe 10

PREFECTURE DU RHONE

Direction de l'Administration Générale
Bureau des Associations
106 rue Pierre Corneille
69419 LYON CEDEX 03
Tél : 04.72.61.61.44 ou 45

Récépissé de Déclaration de CREATION d'Association

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet du Rhône et de la Région Rhône-Alpes Officier de la Légion d'Honneur

donne récépissé à **Monsieur le Président**

d'une déclaration en date du : **20 février 2004**

faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

LYON KABOUL PHARMACIE (LYKAPHA)

dont le siège social est situé : Institut Sciences Pharma. Biologiques

8 Avenue Rockefeller Université Cl. Bernard Lyon I

Laboratoire Pharmacologie

69008 LYON 8E ARRONDISSEMENT

Décision prise le 04 décembre 2003

Pièces fournies :
Liste dirigeants
Statuts
Procès-verbal

Association enregistrée sous le numéro de dossier : W691052853

LYON 3E ARRONDISSEMENT le 25 février 2004.

Pour le Préfet,
Le Chef de Bureau ^{délégué} Pour le Préfet

Evelyne ROUX D'ORAZIO

Extrait de la loi du 1er Juillet 1901 :

Article 5 (al 5, 6 et 7) :

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés. Les modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Article 8 (al 1) :

Seront punis d'une amende prévue par le 5° de l'article 131-13 du code pénal pour les contraventions de 5ème classe en première infraction, et en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

Pour une meilleure publicité aux tiers, il est vivement recommandé de procéder à l'insertion au Journal Officiel des modifications statutaires portant sur un changement de titre, de but ou de siège social dans le délai d'un mois à compter de la déclaration.